



# ANTICIPEZ LE PRELEVEMENT A LA SOURCE (P.A.S)

Les conséquences pratiques pour l'employeur  
et les salariés

**Durée :** 1 journée

## **Participants & prérequis :**

Toute personne du service paie, chargée de la mise en place du prélèvement à la source et/ou amenée à répondre aux questions des salariés sur le prélèvement à la source.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

## **Choix Pédagogique & modalités d'évaluation :**

Nombreux exposés explicatifs et exemples d'illustration  
Examiner des cas concrets rencontrés sur le terrain.  
Remise d'un support de formation à chaque stagiaire.  
Quizz de validation des acquis en fin de stage

Evaluation qualitative en fin de formation et attestation de stage.

## **Notre intervenante :**

**Nathalie BALARD - PEZZETTI**  
Formatrice en technique paie.

## **L'Organisation :**

**Lieu :** IG FORMATION

**Dates :** 18 septembre 2018

**Horaires :** 09h00 – 17h00

**Coût par stagiaire :** 380 € H.T

**Renseignements et inscriptions :**  
**Gaëlle IMBERT**

## **LES OBJECTIFS :**

- Comprendre le fonctionnement du prélèvement à la source et ses problématiques de mise en place,
- Etre capable de répondre aux principales questions des salariés.

## **LE CONTENU DE LA FORMATION :**

- La réforme : enjeux et calendrier de mise en œuvre.**
- La collecte du taux par l'employeur**
  - ✓ Différentes modalités de collecte,
  - ✓ De quel taux parle-t-on ?
- Le calcul du net imposable et de l'assiette du prélèvement à la source**
  - ✓ Sécuriser le net imposable : connaître ses composantes et savoir le contrôler,
  - ✓ Les points de vigilance en cas d'assiette du prélèvement à la source différente du net imposable.
- Le prélèvement à la source et le bulletin de paie**
  - ✓ Les nouvelles rubriques.
- Déclarer et reverser la retenue à la source**
  - ✓ Planning,
  - ✓ Modalités pratiques : la DSN et ses nouvelles rubriques,
  - ✓ Le versement du précompte,
  - ✓ Les sanctions en cas de manquements de l'employeur.
- La phase de préfiguration**
- Faire face aux situations particulières de ses salariés**
- Les problématiques liées à la protection des données**